



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 034 - 04 - 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2021**  
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE**  
(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,  
qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 12 8 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents .....	29
Représentés .....	08
Excusés.....	0
Absents.....	2
Total des votes .....	37

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M14 met en place un mécanisme d'affectation des résultats N-1 de la section de fonctionnement au budget de l'année suivante. L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales;

Vu le compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe fossoyage;

Considérant le résultat du budget principal au 31/12/2021 ;

Considérant le résultat du budget annexe du fossoyage au 31/12/2021;

Le Président propose à l'Assemblée :

1. De constater le résultat déficitaire pour le budget principal et de reporter ces résultats aux lignes 002 (4 445 586.87€) et 001 (4 177 193.14€) en dépenses du budget principal 2022.

2. De constater le résultat excédentaire pour le budget annexe du fossoyage et d'affecter ce résultat à la ligne 002 en recettes (6 868,94 €) du budget annexe du fossoyage 2022.

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE
<b>POUR MÉMOIRE</b>		
Résultat du fonctionnement antérieur reporté	- 10 885 392,74 €	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 074 243,19 €	- 1 953,09 €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021</b>		
41Solde d'exécution de l'exercice	- 2 102 949,95 €	- €
Solde d'exécution cumulé	- 4 177 193,14 €	- €
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2021</b>		
Dépenses d'investissement	3 060 514,99 €	- €
Recettes d'investissement	4 823 958,32 €	- €
<b>Solde</b>	<b>1 763 443,33 €</b>	- €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 4 177 193,14 €	- €
Rappel du solde des restes à réaliser	1 763 443,33 €	- €
<b>Besoin de financement total</b>	<b>2 413 749,81 €</b>	- €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Résultat de l'exercice	6 439 835,87 €	8 822,03 €
Résultat antérieur	- 10 885 392,74 €	- 1 953,09 €
<b>Total à affecter</b>	<b>- 4 445 556,87 €</b>	<b>6 868,94 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>		
Couverture du besoin de financement (compte 1068 du budget primitif 2022)	- €	- €
Résultat d'investissement 2021 (ligne 001 du budget primitif 2022)	4 177 193,14 €	- €
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Résultat de fonctionnement 2021 (ligne 002 du budget primitif 2022)	4 445 556,87 €	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE	
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>		
Couverture du besoin de financement (compte 1068 du budget primitif 2022)	- €	- €
Résultat d'investissement 2021 (ligne 001 du budget primitif 2022)	- €	- €
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Résultat de fonctionnement 2021 (ligne 002 du budget primitif 2022)		6 868,94 €

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 2 abstentions : MM Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

  
**Patrice SELLY**

DE SAINT  
REUNION